

LES MOTS DU PAPIER DANS LE NOTARIAT PARISIEN

Début du XVI^e siècle - début du XIX^e siècle

Benoît Dufournier

Ingénieur d'études honoraire, ministère de la Culture, Centre André Chastel

Publié avec le concours de Béatrice Coquet & de Delphine Thierry-Mieg

Ce recueil des sources réalisé pour le Centre André Chastel est le résultat de recherches menées aux Archives nationales (CARAN) dans les fonds anciens du notariat parisien, il s'inscrit dans la perspective d'objectifs poursuivis par le Groupe de recherches (GDR) de Monique Zerdoun Bat-Yehouda, cofondatrice de l'Association française pour l'histoire et l'étude du papier et des papeteries (AFHEPP).

Sont réunis les mots rencontrés dans les inventaires après décès de professionnels ou d'utilisateurs du papier. Souvent dégagée des définitions que la plupart de ces mots pourraient nécessiter, cette liste consigne le libellé des actes, tels qu'ils ont pu être transcrits. Le cadre chronologique s'étend du début du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle.

Le choix des études de notaires a eu pour objectif d'explorer les zones de la cité connues pour leur forte concentration de marchands papetiers, de libraires ou d'imprimeurs, particulièrement la rue Saint Jacques, et de certains revendeurs ou usagers, tels que les merciers, les épiciers, dans un quadrilatère inscrit entre les rues Saint Denis et Saint Martin, ou pour les cartes à jouer, dans la rue Aubry le Boucher. La recherche a porté sur une trentaine d'études de notaires sur les cent vingt que comptait Paris¹. Les mots et leur évaluation reflètent les circonstances dans lesquelles étaient rédigés ces inventaires, saisis dans la boutique des marchands, sous le contrôle d'un huissier, quelques heures après le décès, par un secrétaire ou un clerc, sous la dictée de deux gens de métier. Une pose des scellés et un inventaire rapide, sous la conduite d'un commissaire au Châtelet, avaient certes précédé le passage du notaire, mais le document conservé², rédigé d'une écriture serrée, sans présence d'expert et non chiffré, offrait moins d'intérêt. Ont été d'autre part recensés plusieurs transactions ou marchés passés devant notaire. Si l'intention dans la transcription de l'acte a été de rester neutre, certaines difficultés de lecture n'ont pas été surmontées. Pour une meilleure interprétation, ceci pourra exiger un retour au document original dont la cote et la pagination sont précisées. Les termes employés sont ceux qu'utilisaient les experts, ceux-ci ont été systématiquement relevés, avec leur nom, leur qualité et leur adresse, précisions qui ont été données chaque fois que la matière s'y prêtait.

Le classement est dans son principe alphabétique, les produits ou les termes employés comprenant souvent des combinaisons doubles, triples, quadruples, ou quintuples, selon les étapes d'analyse. Il a paru nécessaire de limiter les entrées ou *mots-guides* de chaque terme du descriptif afin de réduire les répétitions, en y substituant des renvois. L'évaluation de la valeur étant l'objectif final d'un inventaire notarié, l'expertise ne pouvait être faite que par l'emploi de différents paramètres, le premier de tous étant la fonction attendue de l'objet ou son usage : pour le papier, évidemment, l'écriture, l'impression, l'emballage, la carte à jouer, le dessin, le décor, la gravure ; pour le carton, la reliure. Viennent ensuite les quantités (la *rame*) et, plus rarement, les poids. Une part très importante a été donnée aux couleurs et aux divers produits entrant dans la pratique régulière des utilisateurs du papier : acides, colles, plumes, parchemins, ustensiles. Un autre critère, la qualité (fine, moyenne, grosse, ou fluante), ou les malfaçons ou dégradations, appelées *cassés* en terminologie papetière, permettait d'établir justement la valeur. Si l'identification se faisait souvent par les couleurs (blanc, bleu, brun, gris), ou par les dimensions empiriquement déterminées (grandes, moyennes, petites), le moyen le plus ordinaire pour la feuille proprement dite était de désigner les sortes en recourant aux *marques*. Quelquefois composites, soit à figures conventionnelles (atlas, couronne, écu, pot, raisin, tellière), soit aux initiales du fabricant, au nom de la province ou du lieu d'origine : Angoulême, Auvergne, Brie, Champagne, Limousin, Lorraine, Montargis, Vivarais, ou comportant le nom du fabricant, ou le pays souvent présumé (cas de la Hollande). Ces marques ne sont autres que les *filigranes*, mot que n'utilisaient pas les experts (marchands papetiers, cartiers, libraires, imprimeurs, merciers, relieurs), c'est dire que faute de paraître clairement dans les actes, ces désignations exigèrent pour le chercheur un recours aux catalogues de filigranes, publiés ou en cours d'étude, qui donnent en même temps des indications sur la réglementation, les dimensions et les poids. Pour s'en tenir aux aspects utilitaires du papier, la place donnée aux inventaires des marchands épiciers résulte de ce que ces généralistes non seulement détenaient à Paris l'exclusivité du *papier à placet* ou à *procureur*, le papier de détail courant, mais surtout contrôlaient en tant que droguistes, avec les merciers, lesquels occupaient une plus haute place dans la hiérarchie des corps de métiers, la plupart des produits ou objets se rapportant au quotidien du matériau papier.

Si l'ensemble de ces « mots » concerne les pratiques commerciales et puise dans un vocabulaire que l'on peut qualifier de parisien, ils n'en sont pas moins empreints de dénominations en vigueur dans la profession dans beaucoup d'autres points du royaume. Selon les périodes et les qualités de papier, le choix des mots s'inscrit au cœur d'un pourtour d'approvisionnement qui s'est diversifié. Au noyau initial, formé de Troyes, de la vallée du Morin, Dreux, du cours de l'Avre, Corbeil et l'Essonne, la Normandie rouennaise, et Caen, viennent se joindre Montargis et le Limousin, pour l'édition. Durant toute la période analysée, qui s'arrête avec l'apparition de la mécanisation, l'Auvergne y a très tôt et continuellement occupé une part prépondérante. Il conviendra de confronter ces mots parisiens avec les études régionales, lorsqu'elles disposent d'un

¹ Ont été particulièrement consultées les études suivantes : I, XX, XXI, XXXVI, XLIII, XLIX, LXVI, CV & CXXII.

² XVIII^e siècle, série Y des Archives nationales.

glossaire. Ces instruments de recherche dans leur ensemble pourront apporter des réponses aux mots obscurs pour lesquels il n'a pas été, sinon par exception, donné le sens ou l'explication.